RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

18/03/2026

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MARSEILLE

N° E26000015 /13

Le président du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaire ou commission du 18/03/2026

Vu enregistrée le 05/03/2026, la lettre par laquelle le Préfet des Hautes Alpes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet la régularisation administrative du stade d'eaux vives sur le territoire de la commune de l'Argentière-la-Bessée.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-10 et L. 181-10-1.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE

Article 1er : Monsieur Alexandre Dupont est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Madame Colette Vioujas est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au Préfet des Hautes Alpes, à Monsieur Alexandre Dupont et à Madame Colette Vioujas.

Fait à Marseille, le 18/03/2026

Le président

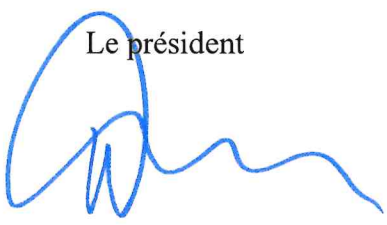

Thierry Trottier